Département de Seine-et-Marne

Commune de Villeneuve-Saint-Denis

Date de convocation 13.10.2023 Date d'affichage 13.10.2023

Nombre de Conseillers

En exercice: 14
Présents: 12
Absents: 2
Pouvoirs: 0
Votants: 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Villeneuve-Saint-Denis

Séance du 19 octobre 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel BAZERBES, 1^{er} Adjoint au Maire.

Membres présents: M. Michel BAZERBES, M. Philippe VANACKER, M. Philippe IMBERT, M. Olivier VICTORIEN DIT RICHARD, M. Patrick RAOULT, Mme Isabelle MESBAH, M. Marc RABOT, M. Sayah NEBBOU Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA, M. Ba-Son PHAM, M. Jimmy PETIT, Mme Catherine DESMAREST

Membres absents: Mesdames Peggy PHARISIEN et Danielle CZAINSKA

Secrétaire de séance : Philippe VANACKER

N° 20/2023

OBJET: VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION - CLECT – Rapport quinquennal

Vu l'article 1609 nonies C, 2ème point du V du code général des impôts faisant obligation à chaque EPCI de présenter un rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences.

Vu l'avis favorable de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 octobre 2023

Considérant que le rapport quinquennal présente l'évolution des attributions de compensation sur la période 2017 – 2022

Considérant que ce rapport et son adoption ne supposent aucunement une obligation de révision des attributions de compensation.

Considérant que l'objectif de ce rapport est de présenter l'évolution des attributions de compensation sur la période 2017-2022 et la vérification des éventuels écarts entre les charges estimées et les charges constatées à la fin de l'exercice 2022.

Considérant que ce rapport doit permettre d'apprécier la pertinence de l'évaluation menée au regard du coût net effectivement supporté par l'intercommunalité suite aux transferts de compétences.

Accusé de réception en préfecture 077-217705102-20231020-20-2023-DE Date de télétransmission : 25/10/2023 Date de réception préfecture : 25/10/2023 Considérant qu'au 1^{er} janvier 2017, les attributions de compensations représentaient 9 603 500€ (5 communes).

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, aucune compétence n'a été transférée vers l'agglomération, plusieurs compétences ont été restituées aux communes lors des intégrations de 2018 (Villeneuve le Comte et Villeneuve Saint Denis) et de 2020 (Esbly, Montry et Saint Germain sur Morin).

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2023, les attributions de compensation représentent 11 966 498€ en fonctionnement et 198 249€ en investissement.

Compétences antérieurement exercées par les communautés de communes restituées aux communes

Compétences restituées	Villeneuve le Comte	Villeneuve Saint Denis	Esbly	Montry	Saint Germain sur Morin
Mission Locale			Х	Х	X
Fonds solidarité logemer	nt		X	Χ	X
Maison environnement	Χ				
Jeunesse et Sport	Χ				
Culture	Χ				
Aide à domicile	Χ	Χ			
Multi accueil (crèches)			X	Х	Χ
RAM (RPE)			Х	X	Χ
Voirie	Χ	Χ			
SDIS (Service					
départemental incendie					
et secours)	X	X	X	[X	X

Il est proposé au Conseil Municipal

 De prendre acte du rapport quinquennal des attributions de compensation sur la période de 2017 à 2022 joint à la présente délibération.

Évolution du montant des attributions de compensations entre 2017 et 2023

198 249 €	- €	11 966 498 €	9 603 500 €	Montant des AC
- €				Morin
	hors VEA	450 514 €	hors VEA	Saint Germain sur
- €	hors VEA	435 693 €	hors VEA	Montry
- €	hors VEA	1 400 400 €	hors VEA	Esbly
- €	hors VEA	138 679 €	hors VEA	Villeneuve Saint Denis
198 249 €	hors VEA	460 407 €	hors VEA	Villeneuve le Comte
- €	- €	1 681 609 €	1 711 500 €	Serris
- €	- €	2 269 476 €	2 375 500 €	Magny le Hongre
- €	- €	1 581 801 €	1 768 500 €	Coupvray
- €	- €	650 186 €	759 000 €	Chessy
- €	- €	2 897 733 €	2 989 000 €	Bailly Romainvilliers
01/01/2023	01/01/2017	01/01/2023	01/01/2017	
AC au	AC au	AC au	AC au	
Investissement	Investi	Fonctionnement	Fonctio	

Construction du montant des attributions de compensation depuis la transformation du SAN en CA

	ln:	SS TOT		ex		е	x-	ex-SAN					CLECT en KE	
TOTAL	Investissement VLC	SS TOTAL FONCTIONNEMENT	Saint Germain sur Morin	Montry	Esbly	Villeneuve Saint Denis	Villeneuve le Comte	Serris	Magny le Hongre	Coupway	Chessy	Bailly Romainvillers	Commune (EN NC)	
3 868		3 868	321	372	469	0	0	968	859	102	-199	976	initiale	DSC / AC Taxe de
1 353		1 353					250	80	249	444	244	87	séjour	Taxe de
2 550		2 550							900			1 650	fiscale ment	Dotation
3 244		3 244						664	367	1 223	715	276	ment	Dotation
-58		-58			-58								pluviales	Eaux
-948		-948	-264	-282	404	-10	12						HVGIK	
11		11	З	w	5								Locale	Mission
4		4		_	2								FSL	
67		67					67						Maison environne ment	
#		#					11						et Sport	Jeunesse
31		31				15	15						Culture	
25		25				10	15						Aide à domicile	
234		234	77	38	120								Action sociale Multi accueil e (crèches)	
33		33	9	9	15								RAM (RPE)	
398	198	200				122	78						Voirie	
222		222	50	ප	83	12	25						SDIS	
45		45	15	5	15								Instructio n du droit des sols	
380		380	139	135	612	-11	-13	.4	-98	-140	-187	-53	dotations 2021	Compens
694		694	100	88	539	÷	0	-26	Ċο	-47	78	ૹ	dotations dotations 2021 2022	Compens Compens
12 165	198	11 966	451	436	1 400	139	460	1 682	2 269	1 582	650	2 898	TOTAL	



ADOPTE PAR 9 VOIX POUR/3 VOIX CONTRES Pour Extrait certifié conforme, En Mairie le 20 octobre 2023,

Le Maire, Peggy PHARISIEN